

4G TECHNOLOGY

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €

Siège social : 105 voie C, 460 avenue de la Quiéra, Parc d'activité de l'Argile - 06370 Mouans-Sartoux

799 592 670 R.C.S. Cannes

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2026

4G TECHNOLOGY

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 105 voie C, 460 avenue de la Quiéra, Parc d'activité de l'Argile - 06370 Mouans-Sartoux
799 592 670 R.C.S. Cannes

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2026

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

(Constatation de la démission de la société 4G de son mandat de Président)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission remise le 30 juin 2026 par la société 4G (507 603 496 R.C.S. Cannes), représentée par Madame Hélène Girard, aux termes de laquelle elle a informé l'Associé Unique de sa décision de démissionner de son mandat de Président de la Société avec effet immédiat :

- **prend acte** de la démission de la société 4G de ses fonctions de Président de la Société, sans indemnité ;
- **dispense** la société 4G de la réalisation du préavis de trois (3) mois prévu par l'article 14 des statuts ;
- **prend acte** qu'aucune somme n'est due ou à devoir par la Société à la société 4G au titre de son mandat de Président ;
- **met fin**, avec effet immédiat, à toute délégation de pouvoirs dont elle pourrait bénéficier au sein de la Société ; et
- lui **donne quitus** de sa gestion et de l'exercice de son mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

(Nomination de la société SCUTUM en qualité de nouveau Président, détermination de ses pouvoirs)

L'Associé Unique, en conséquence de la décision qui précède **décide** de nommer, en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de la société 4G :

- **SCUTUM**, société par actions simplifiée au capital de 51.756,44 €, dont le siège social est situé 14 rue Magellan à Paris (75008), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 342 631 934, représentée par Monsieur Franck Namy en qualité de Président.

La société SCUTUM déclare accepter les fonctions de Président de la Société et remercie l'Associé Unique de la confiance qui lui est ainsi témoignée.

La société SCUTUM déclare, en outre, qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président de la Société. L'Associé Unique **prend acte** de cette déclaration.

La société SCUTUM exercera ses fonctions de Président dans le respect des dispositions légales.

Conformément à l'article 14 des statuts, la société SCUTUM dirigera et administrera la Société. À cet effet, elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi ou par les statuts de la Société à la collectivité des associés. En outre, la société SCUTUM représentera la Société à l'égard des tiers. Elle pourra déléguer les pouvoirs qu'elle juge convenables et constituer tous mandataires spéciaux et temporaires.

[...]

Certifié conforme

DocuSigned by:
 **Franck NAMY**
7ED5528FA80143D...

SCUTUM
Président
Représentée par Monsieur Franck Namy